

SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté)

Référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 - Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 - Sections d'enseignement général et professionnel adapté
- Circulaire n° 2017-076 du 24 avril 2017 - Les établissements régionaux d'enseignement adapté
- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 - Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée

Cadre réglementaire :

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) et lycées d'enseignement adapté (LEA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent au sein d'un collège des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

Titre requis :

Priorité aux personnels enseignant du premier ou du second degré, titulaire du CAPPEI (parcours « Enseigner en SEGPA-EREA »), ou 2CA-SH (option D ou F).

Missions :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins en vue d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits ;
- Favoriser l'inclusion en partageant les informations et appuis pédagogiques
- Assurer une mission d'enseignement auprès des adolescents, en référence au socle commun de connaissance et de compétences dans la perspective du certificat de formation générale (CFG) ;
- Contribuer à la définition d'un projet d'orientation s'inscrivant dans le cadre du parcours avenir ;
- participer aux temps de coordination et de synthèse animés par le directeur adjoint chargé de la SEGPA.

Compétences :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité obligatoire y compris dans le secteur médico-social.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

Champs professionnels :

Il convient de différencier le professeur intervenant dans les SEGPA de collège selon le champ professionnel.

1. CHAMP PROFESSIONNEL HABITAT

Ce champ professionnel intègre les activités liées à la découverte des métiers du bâtiment. Il recouvre les spécialités de la maçonnerie, de la finition, du carrelage, de la menuiserie, des installations sanitaires et thermiques, de l'électricité et de la métallerie.

La polyvalence est indispensable, le candidat devra faire valoir des compétences techniques, associées à des expériences professionnelles réussies, dans la majorité des métiers de l'habitat (menuisier, maçon, peintre, plombier, électricien, couvreur, plaquiste, carreleur).

2. CHAMP PROFESSIONNEL HYGIENE – ALIMENTATION – SERVICES

Le champ professionnel « Hygiène – Alimentation – Services » couvre trois domaines d'activités :

- la préparation et/ou la distribution et/ou la vente de produits culinaires,
- l'entretien des locaux et des équipements,
- l'entretien du linge et des équipements, travaux simples de couture,

Les trois domaines de ce champ professionnel permettent de préparer les élèves à l'entrée en formation qualifiante à des métiers offrant de multiples débouchés grâce à une grande diversité de diplômes de niveau V.

3. CHAMP PROFESSIONNEL ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

Ce champ permet la découverte des métiers en lien avec le domaine de l'horticulture et l'aménagement des espaces verts. Les activités réalisées dans ce champ s'exercent dans divers secteurs tels que la production horticole et agricole, la vente, l'aménagement de l'espace, l'entretien des équipements et matériels.

4. LISTE DES SPECIALITES ACCESSIBLES

| Champ Professionnel | Liste des spécialités / Disciplines |
|-------------------------------------|--|
| Habitat | P 2100 : Génie industriel bois P 3020 : Génie construction réalisation P 3023 : Couverture P 3025 : Carrelage P 3028 : Peinture revêtement P 3100 : Génie thermique P 5200 : Génie électrique électrotechnique |
| Hygiène Alimentation Services | P 7200 : Biotechnologie Santé Environnement |
| Espace Rural et Environnement | P 7140 : Horticulture |